



Vos projets nécessitent d'employer ?

Sautez le pas ! Nous sommes là pour vous accompagner



Guichet Unique - emploi agricole

06 95 73 60 89

emploi.agricole.45@gmail.com



J'embauche en direct

Je trouve des candidats grâce à l'Anefa

- ✓ Recrutement de salariés agricoles
- ✓ Aide au recrutement
- ✓ Centralisation des offres et des demandes d'emploi



06 01 46 51 90

emploi-centre@anefa.org

Je me fais accompagner en tant qu'employeur grâce à la FNSEA 45

Pôle conseil avec les juristes experts

- ✓ Choix du contrat de travail
- ✓ Document d'évaluation des risques
- ✓ Audit social
- ✓ Conseil individuel et personnalisé
- ✓ Information sur le droit du travail
- ✓ Prestations pour les groupements d'employeurs
- ✓ Procédures disciplinaires
- ✓ Rédaction de règlement intérieur
- ✓ Rupture conventionnelle
- ✓ Licenciement



Amélie ARCHENAULT
Juriste en Droit Social
02 38 71 91 40

amelie.archenaault@agricvl.fr

Service employeurs

- ✓ Toutes vos démarches facilitées
- ✓ Réalisation des bulletins de paies et des formalités administratives
- ✓ Information sur le droit du travail

Je fais appel à un groupement d'employeurs

Pour mes besoins en CDI ou CDD grâce à Pluralis

- ✓ Mise à disposition de salariés à temps plein ou temps partiel sur tous types de postes :
 - pour répondre à vos besoins ponctuels et récurrents,
 - et fidéliser les saisonniers.
- ✓ Appui au recrutement :
 - analyse des besoins, définition de l'offre et diffusion,
 - pré-sélection des candidats.
- ✓ Gestion administrative et sociale du contrat :
 - DPAE et affiliation mutuelle,
 - gestion des formations et des congés payés,
 - gestion des entretiens annuels et professionnels,
 - gestion des dérogations.



Gabriel DUMAS
Directeur
06 71 73 32 72
gabriel.dumas@pluralisge.fr

Muriel SICARD
Coordinatrice
06 86 76 48 78
muriel.sicard@pluralisge.fr

contact@pluralisge.fr

Je sécurise mon exploitation / je me fais remplacer

Grâce au Service de Remplacement 45

Le Service de Remplacement est un groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Il met des salariés à disposition des exploitants pour :

AMELIORER leur qualité de vie en facilitant leurs absences (repos, congés, participation à des réunions/ formations, prise de responsabilité dans le cadre d'un mandat syndical ou électif).

PREPARER l'arrivée d'un enfant lors d'un congé maternité, paternité ou d'adoption.

SECURISER leurs exploitations en cas d'arrêt de travail, de difficultés familiales, d'une aide au répit ou d'un décès.



Sylvia THOMAS
Animatrice
02 38 71 91 30



Audrey VIDAL
Animatrice
02 38 71 91 30

loiret@servicederemplacement.fr



Pour l'organisation de leurs remplacements, les exploitants :

- font appel à SR Loiret pour un remplacement occasionnel,
- choisissent d'intégrer un groupe local « assurance remplacement » pour sécuriser leurs exploitations (mutualisation d'un salarié au sein d'un groupe local d'exploitants capable de les remplacer tout au long de l'année au pied levé).